



Le petit messinois

Mairie de Messein

Numéro 64 – Janvier 2014

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

BONNE ANNÉE 2014

En ces premiers jours de l'année 2014, je vous présente, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, tous mes vœux de bonheur et surtout de santé.

Année après année, les prévisions sont toujours pessimistes et 2014 ne déroge pas à la règle. Les médias nous abreuvent d'informations démoralisantes tout en banalisant les malheurs rencontrés par des populations proches ou lointaines. Aussi à l'échelle communale, ne nous laissons pas gagner par ce défaitisme et préférons voir le verre à moitié plein que le verre à moitié vide.

Concrètement 2013 a vu :

- le remplacement du tapis de la rue du bois de Grève avec quelques aménagements bien utiles : le carrefour avec la rue Saint Maurice,
- la rénovation du cimetière avec enfin une clôture complète, plusieurs points d'eau, un jardin du souvenir et un accès aisé au columbarium,
- l'abandon des PAV (point d'apport volontaire pour le verre, le papier et le linge) qui se transformaient en dépôts d'ordures sauvages,
- Le rachat du presbytère qui avait été construit par des bénévoles messinois,
- la réhabilitation partielle du réseau d'assainissement de la rue Sensiquet,
- la réfection totale de la toiture de l'ancien groupe scolaire,
- l'aménagement du parc industriel "Moselle Rive Gauche",
- la naissance de deux nouvelles associations : "Messein en Fête" et la "Boule Messinoise".

2014 verra entre autres :

- des travaux de voirie (rue du Château, trottoirs de la rue Sensiquet et parkings) qui auraient dû être réalisés fin 2013 mais que la volonté communale de trouver les meilleures prestations au meilleur prix a décalés début 2014,
- l'assainissement du quartier des étangs,
- la construction de la nouvelle station de pompage,
- la suppression de l'étranglement de la conduite d'eau des Vallieux,
- le début des travaux du projet "Les terrasses des Milleries" dont le premier permis de construire a été signé le 9 janvier 2014,

Comme l'INSEE nous octroie officiellement une population de 1.901 habitants au premier janvier, je réitère à chacun tous mes souhaits pour 2014 dans un village de plus en plus accueillant.

D. Lagrange

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Etat civil 2013	2
Défibrillateur	2
Carte d'identité	2
Agence Postale, horaires	2
Animation jeunesse	3
Enquête publique	3
Rythmes scolaires	3
Don du sang	3
Pâquis	3
Communiqué de la gendarmerie	4
TNT	4
4G Orange	4
Elections 2014	5

ASSOCIATIONS

Messein en fête	6
-----------------	---

CCMM

Calendrier de collectes d'ordures	6
Les communes de la CCMM	6





En direct de la Mairie...

ETAT CIVIL 2013

Naissances (par ordre alphabétique)

ARBAUT Thiméo, BEROT Machensye,
 DUPUY Nolan, FOUQUET Émy, GASMIA Sofiane,
 GAVIER Faustine, KELLER LACOUR Charly,
 LACOLOMBE Ethan, LEDUC Clément,
 LOGIÉ Amandine, MARIN Zoé, MENTRÉ Adam,
 MENZIN Arthur, MUNIER Zélie, ROUSSELL Julia,
 SCHIRRER Pauline, STERCKY Leïla,
 TAILLEFUMIER Léo, TOUSSAINT Matt,
 ZARFANI Malik.

Mariages

GERMANO Christophe et MATHIOT Laëtitia Marie,
 CONTINI Michaël et DILOISY Marie-Laure,
 MAUGUÉ Raphaël et MIELCZAREK Marlène,
 DELEAU Dominique et VERMANDÉ Chantal.

Décès (par ordre alphabétique)

ALIBERT Guy Paul Baptiste (transcription),
 BERTEAUX François (transcription),
 COLLIN Vve WALTER Anne-Marie (transcription),
 CORRIER Henri (transcription), HECRE Patrick
 (transcription), JEHLE Erika Vve GOBERT
 (transcription), KAIK François,
 MARTINAUX épouse LABRE Anne, MASSOT Henri
 (transcription), MENTRÉ Pierre (transcription),
 MONTAT Elise (transcription), MOUROT Michel,
 MOUROT Roger, RICHARD Bernard (transcription),
 SABATIER Pierre (transcription),
 STORCHI Ferruccio.

DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur a été installé à l'entrée de la mairie au-dessus de la boîte à lettres. Certains habitants ont reçu une formation en 2013.

Nous verrons si nous devons organiser une nouvelle formation ou alors en faire une de "contrôle". Affaire à suivre ...



L'ETAT SIMPLIFIE VOS DEMARCHES

La carte d'identité passe à 15 ans

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- ✓ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- ✓ les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie !

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



AGENCE POSTALE

Nouveaux horaires à compter

AGENCE POSTALE COMMUNALE *Du Lundi 20 Janvier 2014*

Lundi, Mardi Jeudi, vendredi		15h00-17h30
Mercredi Samedi	9h00-12h00	

ANIMATIONS JEUNESSE

Réseau intercommunal

Depuis un an déjà, à Messein, les animateurs intercommunaux reçoivent les jeunes à l' *Espace jeunes*, salle des associations, 1 rue de la Gare :

- ✓ pré-ados de 11 à 14 ans : les vendredis de 18 h à 20 h,
- ✓ ados de 15 à 18 ans : les mardis et les vendredis de 20 h à 22 h,

Les animateurs proposent :

- des activités et des accueils jeunes hebdomadaires,
- des projets et animations vacances (chantiers à contrepartie loisirs, sorties, activités, mini camps, ...),
- de monter ensemble des projets culturels, sportifs ou citoyens,
- un accompagnement individualisé pour la recherche d'un job, de formation, de loisirs, montage de projets, ...

Actuellement, les animateurs reçoivent chaque semaine une douzaine de jeunes, en particulier des pré-ados.

D'autres jeunes seront les bienvenus ! Qu'ils n'hésitent pas à franchir le pas ...



ENQUETE PUBLIQUE

Du 6 février au 8 mars, une enquête publique se déroulera en mairie, en vue de modifier le PLU de la commune afin de pouvoir construire la nouvelle usine de potabilisation. Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences :

- ✓ Mercredi 19 février De 9 h à 12 h
- ✓ Vendredi 28 février De 14 h à 17 h
- ✓ Samedi 8 mars De 9 h à 12 h.

Afin de recueillir les remarques de toutes les personnes intéressées par le sujet.

RYTHMES SCOLAIRES

Rappel (Le petit messinois n° 63)

A ce jour, personne n'a contacté la mairie, peut-être que l'information a été noyée dans les préparatifs des fêtes de fin d'année. Aussi, nous renouvelons une dernière fois notre appel ...

En septembre 2014, l'école terminera à 15h30. Des activités seront mises en place (TAP) de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis. Aussi, que vous soyez :

- membres d'une association,
- désireux de faire partager une activité qui vous passionne,
- prêt à aider à l'animation d'une activité.

N'hésitez pas à proposer vos services au secrétariat de la mairie jusqu'au 24 Janvier :

Par tél. : 03 83 47 22 21

Par mail : mairie@messein.fr

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Une réunion aura lieu dans un proche avenir pour étudier la possibilité de mettre en place les activités suggérées.

L'équipe d'animation vous accompagnera pour vous aider dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation.

EFS

(Etablissement Français du Sang)

Lors de la collecte de sang du 24 décembre dernier à Messein, 31 personnes se sont présentées, 28 personnes ont donné (en 2012, il y avait eu 33 dons).

Merci aux donateurs !!



Un geste qui SAUVE

PAQUIS

Pour 2014, plus aucune parcelle n'est disponible aux Pâquis (jardins communaux).



COMMUNIQUÉ RECU EN MAIRIE

Groupement de gendarmerie 54, Préfet 54, Ministère de la justice et des libertés, Direction départementale de la sécurité publique 54

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des **3 "S" : sécuriser, surveiller, signaler.**

Sécuriser son habitation :

- ◇ protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrée principale et entrées secondaires, etc.),
- ◇ ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, ...). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur,
- ◇ ne pas laisser entrer chez soi des inconnus,
- ◇ éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc),
- ◇ ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc),
- ◇ entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

Surveiller l'environnement proche :

- ◇ demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence,
- ◇ signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte :

- ◇ signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation),
- ◇ donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc).

TNT

Dans la mesure où la TNT n'a pas pris en compte nos réclamations et n'a même pas daigné nous contacter concernant la mauvaise réception de la TNT depuis le passage à la HD, nous avons donc envoyé un courrier directement à Mme Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication ainsi qu'au CSA, antenne de Nancy.

Nous attendons, à nouveau, des réponses. Il est quand même déplorable (et le mot n'est pas trop fort) que des services publics fassent fi des doléances des usagers ! Ne payons-nous pas une redevance pour certaines chaînes que certains habitants ne reçoivent plus ?

(Une camionnette avec une grande antenne de TDF s'est arrêtée dans le village le jeudi 09 janvier. Aucun contact n'a été pris avec la mairie)



4G ORANGE

Dernièrement, le fournisseur téléphonique et internet Orange a demandé l'autorisation d'intervenir sur l'antenne placée à côté du stade afin de pouvoir utiliser la 4G dans le secteur.

L'autorisation lui a été accordée mais nous ne savons pas si une intervention a eu lieu ou non ...





ÉLECTIONS MUNICIPALES et DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2014 *Nouvelles modalités*

Les lois du 17 mai 2013 abaissent de 3.500 à 1.000 le seuil pour l'application du scrutin à la proportionnelle. Ainsi, le mode de scrutin pour les communes de 1.000 habitants et plus est le scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de l'ordre de présentation de la liste) avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste. Depuis la loi du 31 janvier 2007, ces listes doivent respecter le principe de parité : elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme. Les listes d'adjoints au maire élus par le conseil municipal sont également soumises à une obligation de parité.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les conseillers communautaires représentant les communes de 1.000 habitants et plus au sein des organes délibérants des EPCI sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité. Les sièges de conseiller communautaire de la commune sont répartis entre les différentes listes selon le même mode de scrutin que celui appliqué lors de l'élection des conseillers municipaux. Pour chacune des listes, les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats.

(Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site suivant :

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/municipales-2014/modes-scrutin.html>)



Du côté des associations...

MESSEIN EN FETE



L'Assemblée Générale aura lieu *Vendredi 7 Février 2014*

Afin de poursuivre ses activités en 2014, le nouveau comité des fêtes, *Messein en fête*, créé en 2013, a besoin de s'étoffer grâce à la participation de plus de bénévoles. Vous souhaitez vous joindre à cette équipe dynamique, alors contactez Aurore au 06.50.83.61.02 ou Régis au 07.50.34.71.08.

Merci d'avance.



LA CCMM...



CALENDRIER DE COLLECTES

Le calendrier détaillé se trouve dans le magazine de la CCMM distribué fin décembre 2013.



Ordures ménagères : collecte 1 fois par semaine, le jeudi matin.

Emballages recyclables (sacs jaunes) : 1 vendredi matin sur 2, semaines paires.

ATTENTION : la collecte des ordures ménagères du 1^{er} mai et du 25 décembre se feront le lendemain en même temps que la collecte des sacs jaunes.

Il est rappelé que les containers, dans la mesure du possible, doivent être rentrés après la collecte. De plus en plus d'habitants négligent de le faire, ce qui entraîne à la fois

des nuisances visuelles, olfactives et empêchent même le stationnement.

LES COMMUNES DE MOSELLE ET MADON

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CCMM s'est agrandie grâce à l'arrivée de 7 nouvelles communes dont les noms dans la liste ci-dessous sont en caractères gras :

Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, **Flavigny-sur-Moselle**, Frolois, Maizières, Maron, **Marthemont**, **Méréville**, Messein, Neuves-Maisons, **Pierreville**, Pont-St-Vincent, **Pulligny**, Richardménil, **Sexey-aux-Forges**, Thélod, Viterne et Xeulley.

D'environ 23.000 habitants, notre intercommunalité passe à environ 30.000 habitants